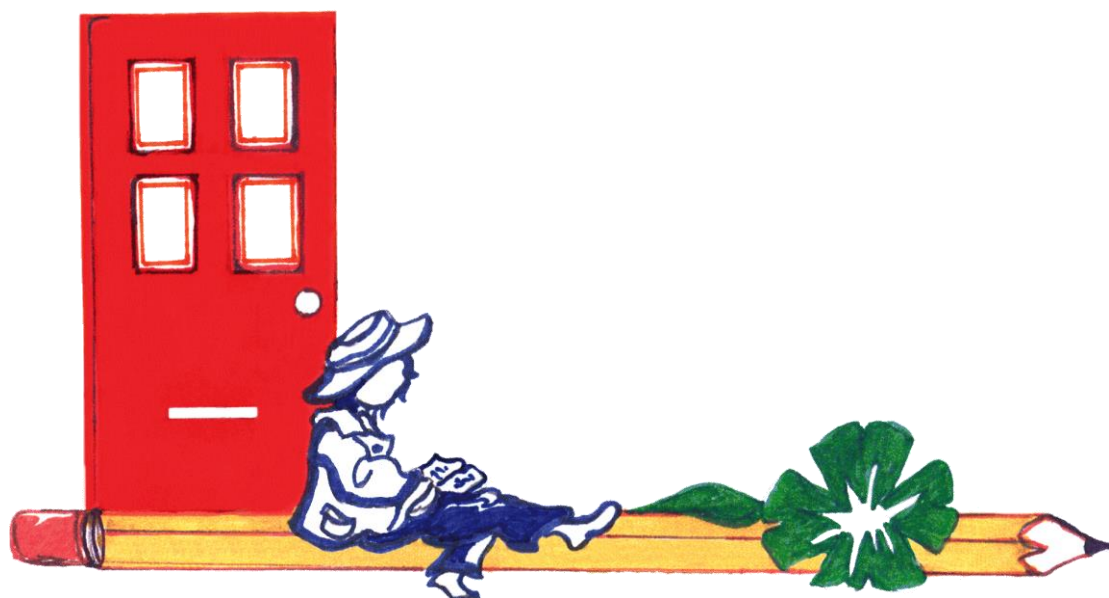


Maison populaire de Joliette



Plan d'action 2017-2020

Les objectifs de la *Maison populaire de Joliette* sont :

- A. Offrir à toutes personnes défavorisées économiquement ou autres, un lieu d'éducation populaire autonome, de conscientisation et de services.
- B. Offrir également à ces personnes un lieu d'accueil, d'échange de réflexions, d'assistance et de représentation.

À la suite d'une démarche de révision de la planification stratégique menée les 8 et 10 mai 2017 par un comité composé du conseil d'administration, des employéEs, d'un stagiaire et de bénévoles, voici les priorités de travail retenues.

1. Hausser le financement récurrent et consolider les sources de financement non récurrente :

Afin de maintenir les services et activités offerts aux membres, il est essentiel que le financement récurrent soit augmenté de façon significative. Sans une augmentation adéquate du financement récurrent, il est impossible de mettre en place des réponses aux besoins des personnes démunies et de les pérenniser.

En ce qui a trait au financement non récurrent, il est nécessaire de le consolider et de l'augmenter afin de maintenir les services offerts par l'organisme en l'absence de financement de base adéquat et ainsi éviter de dépendre uniquement de la subvention *PSOC*.

Des revenus adéquats permettront de maintenir les objectifs fixés dans le plan d'action 2017-2020 qui consistaient à :

- ✓ Développer de nouveaux services répondant aux besoins actuels des personnes démunies économiquement ou autres ;
- ✓ Offrir une place de choix pour les bénévoles en leur offrant formation, accompagnement et reconnaissance ;
- ✓ Augmenter la promotion et la visibilité ;
- ✓ Maintenir la concertation.

2. Consolider un deuxième poste rémunéré à l'intervention

Étant donné qu'il y a de moins en moins de services accessibles au *CLSC*, qu'il y a de longues listes d'attente pour voir un professionnel dans le réseau de la santé et que les problèmes que vivent les membres sont de plus en plus difficiles et compliqués, la

Maison populaire de Joliette se doit de développer « un lieu pour être écouté et accompagné » par une personne formée en intervention et en relation d'aide. La *Maison populaire de Joliette* a donc défini deux postes distincts : un à l'intervention et un à la coordination. L'intervention sera responsable de l'accueil, des activités d'éducation populaire autonome et des bénévoles. La coordination sera responsable de la gestion administrative, financière (incluant la recherche active de financement) et matérielle. Elle sera également responsable de la promotion, de la concertation et des relations formelles avec les partenaires.

Le groupe reconnaît qu'il accueille de nombreuses personnes vivant avec diverses problématiques. Sans être une ressource spécialisée, la mission de la *Maison populaire de Joliette* correspond à leurs besoins. Ils y trouvent un milieu de vie, une famille, y brisent leur solitude, y créent des liens. De ce fait, les établissements de santé réfèrent de plus en plus de personnes vivant avec des problématiques de santé mentale à la *Maison populaire de Joliette*, sans être au fait des ressources limitées de celle-ci. La *Maison populaire de Joliette* entamera donc des actions pour mieux accueillir et soutenir ces membres tout en sollicitant le financement adéquat pour y parvenir. Elle souhaite le faire dans le respect des autres organismes.

Pour maintenir une deuxième poste, une somme annuelle récurrente supplémentaire de 35 000\$ est nécessaire.

3. Relocaliser la *Maison populaire de Joliette* dans des locaux adéquats

La *Maison populaire de Joliette* et *La Soupière Joliette-Lanaudière* partagent la même bâtisse depuis des années. Toutefois, les organismes sont tous les deux limités dans leurs actions et leur développement. La *Maison populaire de Joliette* doit prendre son envol et être relogée dans un endroit approprié qui lui convient et qui lui permettra d'accomplir pleinement sa mission. L'endroit idéal pourrait être une maison unifamiliale, au centre-ville de Joliette, accessible aux personnes à mobilité réduite, avec des espaces de stationnement, près des transports en commun, permettant la réalisation des activités.